

Certificat de Spécialisation

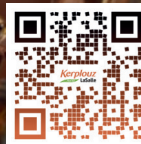
Apiculture

8 mois

En formation continue / contrat pro ou apprentissage

420 h

En centre de formation



Objectif métier

Le titulaire du certificat de spécialisation apiculture gère un **cheptel d'abeilles et conduit des ruchers** : il est apte à établir un plan d'élevage, installer les ruches, suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels. **Il réalise les opérations d'élevage** : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation. **Il produit du miel, depuis la récolte jusqu'au conditionnement, stockage et parfois vente.**

Objectifs de la formation

- **Réaliser** la conduite des colonies
- **Réaliser** la multiplication des colonies
- **Mettre** en œuvre la récolte et le conditionnement des productions apicoles

Particularités du centre

- Echange et suivi en entreprise
- Plateaux techniques
- Parc paysager de 7 hectares



Contenu de la formation

- Plan de production
- Biologie, éco botanique, biométrie et race d'abeilles
- Suivi et intervention sur les ruches
- Opérations liées à la production d'essaims
- Opérations liées à l'élevage de reines
- Organisation de la récolte des produits, techniques d'extraction
- Réalisation des opérations de conditionnement et de stockage

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mise en situation professionnelle

Prérequis

- Etre titulaire d'un diplôme agricole ou titre inscrit au RNCP de niveau 4 minimum
- D'autres candidats peuvent être admis sur décision du DRAAF conformément aux dispositions de l'article D.811-167-3 du code rural et de la pêche maritime
- **Contrat d'apprentissage** : Avoir entre 16 et 29 ans révolus
- **Contrat de professionnalisation** : Etre demandeur d'emploi pour les plus de 26 ans.
- **Formation Continue** : Etre demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle

Taux de satisfaction



86 %

Taux d'obtention



91 %



Renseignements et inscriptions

02 97 24 34 46

apprentissage-FC@kerplouz.com

Recrutement

1. Prise de contact lors des portes ouvertes ou par téléphone
2. Etude de dossier
3. Entretien individuel

Lieu de formation

Centre de formation Kerplouz LaSalle

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Nous contacter pour les modalités d'accueil.

Durée en centre

420 heures en centre de formation
12 semaines minimum de stage

Validation

Certificat de Spécialisation
Attestation de compétences



Evaluation

Unités Capitalisables (UC)

Evaluation en situation professionnelle

Tarifs et Prise en charge

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)
Prise en charge par la Région Bretagne (dans le cadre de la Formation Continue)
Autres financements possibles (nous contacter)

Poursuite d'études possible

Brevet de Technicien Supérieur Agricole